



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
RESTREINTE

Document de séance No. 8 (2001)

29 January 2001

FRANCAIS

Original: ANGLAIS ET FRANCAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS**

Groupe de travail des problèmes douaniers  
intéressant les transports

Groupe spécial d'experts sur l'informatisation de  
la procédure TIR

(Première session, 19 février 2001,  
point 4 (d) de l'ordre du jour)

**APPROCHES TECHNOLOGIQUES ET SOLUTIONS**

**SYDONIA**

**Transmis par la CNUCED**

En annexe veuillez trouver un document de séance sur le système SYDONIA, transmis par la CNUCED.

Ce document est une présentation du traitement informatisé des procédures de transit sous douane avec le système SYDONIA.

Le **SY**stème **DO**ua**NI**er Automatisé (SYDONIA) est un logiciel développé et implémenté par la CNUCED dans le but de faciliter le commerce international depuis presque vingt ans.

Ce système met à la disposition des administrations douanière de plus de soixante-dix pays un ensemble de modules fonctionnels permettant de traiter l'ensemble des aspects des procédures douanières. Ces modules parmi d'autres fonctions permettent le traitement de la déclaration en douane, du manifeste et de la mise en douane, le contrôle automatique de sélectivité, la comptabilité et le transit.

### *Gestion des régimes de transit dans SYDONIA ++*

MODTRS est le module de gestion des régimes de transit de SYDONIA++, la dernière version du système. Ce module est entièrement opérationnel depuis la version 1.15 du logiciel et il a été mis à la disposition de l'ensemble des pays utilisateurs en 1999.

Ce module gère trois types de documents de transit, c.a.d. le ***carnet TIR***, le ***TI sur la base du Document Administratif Unique t (DAU)*** (avec plusieurs articles pour différents types de marchandises) et une procédure de dédouanement anticipé la ***#First Identification Procedure***.

Ce module est utilisable pour tous les types de transit ainsi qu'ils sont définis par la Convention de Kyoto et couvre notamment les mouvements de transit à l'importation, transit direct, transit à l'exportation et transit interne.

Le ***carnet TIR*** assure le segment national <sup>(1)</sup> d'une ***transaction de transit international***. Il permet toutes les opérations reprises par la ***convention TIR*** entre un bureau de douane d'entrée un bureau intérieur et un bureau de douane de sortie et notamment le transit direct à l'importation et à l'exportation y compris les opérations de chargement et de déchargement partiel et total.

La ***procédure TI*** permet des fonctions similaires pour tous les types de transit ***national*** entre bureaux de douane frontière d'entrée/sortie et bureaux intérieurs ou entre bureaux intérieurs.

Chaque document présente des caractéristiques propres mais le système de gestion des trois documents repose sur le même principe.

---

<sup>1</sup> : La conception technique et fonctionnelle du système aisément une utilisation extensive du logiciel entre différents pays. La limitation actuelle des fonctions au plan national est due à des contraintes légales et non aux caractéristiques du système.

*A son niveau actuel de développement et d'installation le système de gestion du transit douanier de SYDONIA vise à assurer la gestion et le renforcement d'une procédure fondée sur des documents papier. Cette caractéristique est une condition sine qua non pour avoir un système opérationnel car il n'existe pas aujourd'hui, dans les pays utilisateurs, de cadre juridique permettant le fonctionnement d'un système sans support papier. Il est essentiel de mettre à jour la réglementation douanière avant d'utiliser pleinement les possibilités technologiques actuelles.*

*L'information est traitée dans le bureau de départ. Lorsque la transaction est validée, un message contenant une copie électronique des documents est généré et transmis automatiquement au bureau de destination avant l'arrivée des marchandises.*

*Au bureau de destination, lorsque la cargaison arrive, le document est récupéré à partir de la base de données et contrôlé. Si la transaction est conforme, lors de la validation un message électronique est généré, il constate le traitement du document et la régularité de l'opération et il est retourné automatiquement au bureau de départ permettant ainsi l'apurement de l'opération.*

Le système permet au déclarant ou au transitaire de réaliser directement la saisie des données en utilisant un module spécifique ou bien la saisie est réalisée par les douaniers eux-mêmes. La cargaison est ensuite présentée à la douane qui en effectue le contrôle. Le document est alors validé dans le système informatique. Cette action de validation génère un message électronique qui est automatiquement envoyé au bureau de destination où les marchandises sont attendues et où elles seront de nouveau présentées à la douane. Ceci est réalisé par un logiciel SYDONIA spécifique **A++ GATE**, (ASYCUDA Global Access to Trade Efficiency ou Accès Global à L'Efficacité du Commerce), en utilisant le réseau national de télécommunications. Ce message informe le bureau de destination qu'une cargaison doit arriver dans un délai déterminé. Lorsque la cargaison parvient à destination le message transit message est récupéré dans la base de données à partir du document que le chauffeur présente et le contrôle douanier est effectué. Si le contrôle est satisfaisant, la transaction est fermée et un message de clôture est retourné au bureau de départ par le même moyen. La réception du message à ce premier point de départ permet d'apurer le document de transit et de libérer la garantie puisque le transitaire a rempli ses obligations.

Ces fonctionnalités donnent à la douane des informations complètes et à jour sur toutes les opérations. Le bureau de destination est prévenu à l'avance de l'arrivée de la cargaison et si le délai est dépassé, il est possible pour la douane d'intervenir immédiatement et de prendre les mesures nécessaires pour retrouver la cargaison 'égagée ou retardée'.

Ce module fonctionne de manière satisfaisante à l'échelon national et il a été récemment complété par

le développement de nouvelles fonctions telles que le re-routage (changement du bureau de destination). Puisque la douane reçoit en avance des informations complètes et actualisées, qu'il n'est pas nécessaire de re-saisir les données au bureau de destination les temps de traitement en frontière ont été considérablement réduits facilitant ainsi le commerce.

La conception technique du système permettra aisément de prendre en compte des extensions futures pour la gestion internationale des opérations de transit (échange de messages et de données entre pays).

### ***Annexe 1 - Résumé des fonctions du système***

#### ***BUREAU DE DÉPART***

Le bureau de départ peut être soit un bureau frontière où le moyen de transport arrive pour un transit direct ou un transit à l'importation, soit un bureau intérieur où les marchandises sont déclarées pour l'exportation ou transférées sur un autre bureau.

Le document est saisi et contrôlé par le transitaire à l'aide du module MODBRK. Il est ensuite validé par la douane à l'aide du module MODTRS module.

#### ***Fonctions du transitaire***

Dans MODBRK l'utilisateur peut effectuer toutes les opérations nécessaires au traitement des documents (saisie, affichage, stockage local, stockage serveur, récupération, édition, annulation, listage).

Après la saisie le transitaire demande l'enregistrement de l'opération sur le serveur du bureau de douane. Lors de l'enregistrement un numéro est attribué au document et en permet la recherche

#### ***Fonctions de la douane***

Dans MODTRS l'utilisateur peut effectuer les opérations suivantes :saisie, affichage, stockage serveur, récupération, édition, modification, transmission, annulation, listage).

Sur présentation du document papier, l'agent des douanes effectue le contrôle, prend les mesures de sécurité nécessaires (scelllements par exemple), enregistre les résultats du contrôle et valide le document. Le processus de validation attribue la date de validation et commence le délai de transit. Le message contenant toutes les données du document est généré et automatiquement transféré au bureau de destination via A++ Gate.

## ***BUREAU DE DESTINATION***

### ***Fonctions du transitaire***

Il n'existe pas de fonctions transitaires spécifiques à destination. En cas de transit à l'importation il est possible de récupérer le document pour générer une déclaration en douane au format du DDU après la clôture du transit.

### ***Fonctions de la douane***

Dans MODTRS l'utilisateur peut effectuer les opérations suivantes : saisie, affichage, récupération, édition, modification, transmission, listage.

## ***CLÔTURE DE L'OPÉRATION DE TRANSIT***

***Au bureau de destination***, sur présentation du document papier par le chauffeur routier, l'agent des douanes récupère le document dans la base de données. Il enregistre les données concernant l'arrivée du moyen transport telles que valeurs quantités documents joints, états des scellés.

A la validation un message concernant la décharge du transit est généré et **automatiquement retourné** au bureau de départ via A++Gate.

***Au bureau départ (bureau d'émission)*** à la réception du message de validation contenant la décharge du transit par le bureau de destination, le document électronique est mis à jour et obtient le statut **AApuré@** et la date d'apurement.

Concernant les documents dont l'apurement n'est pas automatique, celui sera réalisé manuellement par un agent des douanes autorisé par la saisie de la référence de l'apurement manuel ou du dossier contentieux.

### ***INTERROGATIONS ET EDITIONS***

Un ensemble d'interrogations et d'états est disponible aux points de départ et d'arrivée pour chaque type de document de transit (T1, TIR). On trouve par exemple, les listes des documents en cours, arrivés à échéance, apurés etc.

### ***PRISE EN CHARGE DES MARCHANDISES ET PLACEMENT SOUS CONTRÔLE DOUANIER***

Lorsque les marchandises arrivent à un bureau intérieur où elles doivent être déclarées, elles peuvent être prises en charge et placées sous contrôle douanier en attendant le dédouanement définitif. Dans SYDONIA ce placement sous contrôle douanier peut être réalisé automatiquement par la demande de création d'un enregistrement manifeste dans la base de données MODCAR à partir du document de transit.

---